



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 22 octobre 2019

Appel à projets DILCRAH 2019-2020, pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Sous l'égide de Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, la DILCRAH lance pour 2020 un nouvel appel à projets à destination des structures locales engagées dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Doté d'une enveloppe de 2,3 millions d'euros, cet appel à projets piloté par les préfets de département vise à soutenir des initiatives liées à l'éducation, la prévention, la formation et l'aide aux victimes, ainsi que des actions de communication et l'organisation d'événements.

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) soutient et encourage les initiatives de la société civile engagées contre les haines et les discriminations.

En 2018, 212 projets de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT répartis dans 82 départements ainsi que 560 actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, répartis dans 90 départements, ont été subventionnés. **En 2019, ce sont plus de 870 projets qui ont été financés et qui ont permis de mener des actions dans tous les territoires métropolitains et ultra-marins.** Ces initiatives sont venues compléter la mobilisation et l'action des services de l'État et des collectivités territoriales contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations anti-LGBT.

Fort du succès rencontré lors des précédentes éditions, la DILCRAH a souhaité renouveler le dispositif. **Doté d'une enveloppe de 2.3M d'euros**, ce nouvel appel à projets permettra de promouvoir des actions citoyennes liées à l'éducation, la prévention, la formation et l'aide aux victimes, ainsi que des actions de communication et d'organiser des événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

Ensemble, continuons à faire reculer la haine !

Calendrier :

- **Jusqu'au 4 novembre 2019 : dépôt des candidatures**
- Du 4 novembre au 2 décembre 2019 : instruction et sélection locale des dossiers
- Du 2 décembre 2019 au 13 janvier 2020 : instruction des dossiers au plan national par la DILCRAH et arbitrage
- Courant janvier 2020 : notification des subventions aux associations et mise en paiement

Dossiers de candidature à télécharger sur www.charente-maritime.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr